

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2019

INTERDICTION DU GLYPHOSATE - (N° 1560)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE11

présenté par
Mme Batho

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'interdiction du glyphosate relève du domaine de la loi et ne nécessite pas, pour être pleinement applicable, la prise d'un décret.